

Bulletin de souscription

d'actions L'Air Liquide S.A.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Période de souscription : du 6 novembre au 16 novembre 2023

MyAL
Share
2023

À remplir par le(la) salarié(e) ou, à défaut, par l'employeur

Unique ID salarié :

Matricule salarié :

Code filiale :

Date de naissance : []/[]/[]

Pays de naissance :

Ville de naissance :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Pour souscrire par Internet...

Connectez-vous sur myalmyshare2023.airliquide.com, onglet « Souscrire à myAL myShare 2023 » avant le dernier jour de souscription (soit le 16 novembre 2023, jusqu'à midi heure de Paris) avec votre login et mot de passe mentionnés dans le courrier et/ou l'e-mail qui vous ont été envoyés.

...ou souscrire avec ce bulletin

(qui doit être reçu par votre RH au plus tard le dernier jour de la souscription)

Je déclare avoir pris connaissance de la documentation disponible sur le site myalmyshare2023.airliquide.com, rubrique « Télécharger la documentation ». Je reconnais avoir été informé(e) des conditions requises pour participer à cette offre et les accepter. J'adhère également aux déclarations et engagements mentionnés au verso de ce bulletin, notamment celles relatives à la protection des données personnelles.

J'accepte enfin les conditions générales de la convention de compte individuel au nominatif pur du Service actionnaires de L'Air Liquide S.A. auxquelles j'ai accès sur le site

myalmyshare2023.airliquide.com.

Je donne l'ordre de souscrire le nombre d'actions L'Air Liquide S.A. mentionné ci-dessous, dans les conditions suivantes :

Ma demande de souscription en Dinars Tunisiens (DT) (Montant minimum de souscription : 1 action)

		TOTAL DE MES VERSEMENTS		
A		B		C
[]	X	DT []	=	DT []
Nombre d'actions souhaitées*		Prix de souscription par action (communiqué par mon entreprise)**		(Dinars Tunisiens)

* Sous réserve d'une éventuelle réduction (voir au verso).

** Équivalent en dinars tunisien du prix de souscription en euros, comme communiqué par mon employeur.

Mon paiement Je coche une des deux cases

En 12 mois, par prélèvement mensuel sur mon salaire

J'autorise mon employeur à effectuer ces prélèvements sur mon salaire, à compter du mois qui suit l'inscription en compte nominatif de mes actions. Chaque prélèvement sur salaire ne pourra dépasser 10 % de ma rémunération mensuelle nette.

ou

Au comptant

Comme autorisé expressément par mon employeur (je me rapproche de mon relais local pour plus d'informations).

J'ai conservé une copie du présent bulletin de souscription.

J'ai conservé une copie du présent bulletin de souscription.

Je remets l'original à la Direction des Ressources Humaines (DRH) de mon employeur. Bon pour souscription de (nombre d'actions que je souhaite souscrire, en toutes lettres)

Fait à :

Le : []/[]/[]

Signature du souscripteur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Déclarations et engagements

Je souscris des actions L'Air Liquide S.A. dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne.

Documentation

- Je reconnais avoir lu la brochure, le supplément local et le règlement du Plan d'Épargne Groupe International disponible sur le site myalmshare2023.airliquide.com, rubrique « Télécharger la documentation ».
- Je suis informé(e) que le supplément local inclut une fiche fiscale qui décrit les modalités d'imposition dans mon pays (décote, dividendes et plus-values éventuels ou imposition liée au prélèvement sur salaire, le cas échéant) et précise s'il y a une imposition lors de la souscription.
- Je suis invité(e) à consulter le Document d'Enregistrement Universel de L'Air Liquide S.A. qui contient des informations importantes sur les activités de la société, sa stratégie et ses objectifs, ainsi que sur les facteurs de risque inhérents à la société et à ses activités, et sur ses résultats financiers.

Eligibilité à l'opération

- Je déclare que je suis salarié d'une entreprise du groupe Air Liquide adhérente au Plan d'Épargne Groupe International Air Liquide (PEGI), depuis au moins 3 mois avant la date de clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023) (ci-après, le « **Salarié** »).
- Les actions acquises dans le cadre de cette opération sont strictement réservées aux Salariés tels que définis ci-dessus. A ce titre elles sont nécessairement détenues sur un compte au nom du Salarié et de lui seul et ne peuvent pas être détenues sur un compte-joint, même si le co-titulaire du compte joint est également salarié d'une entreprise du groupe Air Liquide. Si le Salarié détient déjà un compte individuel ouvert dans le registre des actionnaires nominatif de L'Air Liquide S.A., les actions souscrites seront inscrites sur ce dernier au seul nom du Salarié. Dans le cas contraire (en l'absence de compte individuel ou en présence d'un compte-joint uniquement), un nouveau compte au seul nom du Salarié sera ouvert afin d'y verser les actions souscrites. Toute demande ultérieure de conversion du compte individuel en compte-joint sera refusée.

Modalités de souscription

- J'ai bien noté que, pour que ma souscription soit valide, je dois avoir souscrit par Internet, au plus tard avant la clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023, à midi, heure de Paris). En cas de souscription par bulletin papier, je m'engage à transmettre mon bulletin dans un délai suffisant afin de permettre à mon correspondant local RH de saisir ma souscription via internet au plus tard le jour de la clôture de la période de souscription.
- Que je souscrive en papier ou via internet, ma souscription est irrévocable à compter de la clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023). Si je transmets à mon correspondant local RH plusieurs bulletins en papier, seul le dernier bulletin en date sera pris en compte.
- J'ai noté que ma souscription emporte mon adhésion au Plan d'Épargne Groupe International d'Air Liquide.

Prix de souscription

- Je déclare avoir bien eu connaissance du prix de souscription des actions.
- Le prix de souscription unitaire est fixé en euro par le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'Administration de L'Air Liquide S.A. et est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant cette décision, décotée de 20 %.

Plafond de souscription

- J'ai noté que le montant maximum que je peux investir dans myAL myShare 2023 ne peut excéder 25% de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2023.

Durée de blocage

- J'ai noté que mes avoirs seront bloqués pendant 5 ans, sauf si je fais valoir un cas de déblocage anticipé (les cas de déblocage sont listés dans le supplément local).

Risques liés à mon investissement

- J'ai noté que la valeur de mon investissement évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction du cours de bourse de l'action L'Air Liquide S.A.
- Compte tenu du risque lié à un investissement en actions, l'Autorité des Marchés Financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.
- Je déclare également avoir pris connaissance que mon investissement est en euro et que je peux de ce fait avoir un risque de change si je vis en dehors de la zone Euro.

Ma décision de participer ou non à l'offre est exclusivement personnelle et volontaire

- Ma décision ne repose sur aucun avis ou conseil financier, fiscal ou autre d'une société du groupe Air Liquide ou de ses salariés ou dirigeants.
- Ma décision n'emporte aucune conséquence, positive ou négative, sur ma qualité de salarié au sein du groupe Air Liquide et n'affecte en rien mes conditions d'emploi.
- Aucun document ni aucune information remis ou disponible dans le cadre de l'offre ni ma participation à l'offre ne me confère un droit quelconque au regard de ma qualité de salarié.
- L'opportunité de participer à l'offre myAL myShare 2023 ne présuppose en aucune manière l'existence d'offres futures ni l'opportunité de participer éventuellement à celles-ci.

En cas de sursouscription

- J'ai bien noté que ma demande de souscription d'actions L'Air Liquide S.A. pourra être réduite en cas de sursouscription, c'est-à-dire si le nombre total d'actions souscrites est supérieur à 750 000.
- Dans ce cas, les souscriptions les plus élevées seront écrites jusqu'au niveau qui permettra de servir tous les souscripteurs au maximum possible. Je serai informé par les RH de mon entité quelques jours après la clôture de la période de souscription. L'information sera également disponible sur le site myalmshare2023.airliquide.com, onglet « Souscrire à myAL myShare 2023 ».

Défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement de mon règlement, ma souscription pourrait être annulée en tout ou partie de plein droit. En outre, je donne irrévocablement mandat à L'Air Liquide S.A. de faire procéder ou de procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, à la cession de mes actions, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit, à due concurrence au règlement des sommes correspondant au montant de ma souscription.
- Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterais débiteur auprès de mon employeur pour le montant correspondant. En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées.

Paiement par prélèvement sur salaire

- Chaque prélèvement sur salaire ne pourra dépasser 10 % de mon salaire mensuel net.
- En cas de rupture de mon contrat de travail, quel qu'en soit le motif, avant la fin des paiements mensuels, j'autorise irrévocablement mon employeur à retenir tout montant restant dû pour le complet paiement de ma souscription, sur les sommes qui me seraient dues, et je m'engage à régler immédiatement tout solde restant. À défaut, mon employeur pourra demander la vente d'un nombre d'actions permettant de régler ce solde plus les commissions et frais éventuels, et en recevoir le produit.
- Dans le cas où, avant d'avoir réglé la totalité de ma souscription, je demanderais à disposer de tout ou partie de mes avoirs dans le cadre d'un cas de déblocage anticipé, le solde non réglé de ma souscription deviendrait immédiatement exigible au jour du déblocage anticipé et je m'engage à verser le solde exigible à mon employeur sans délai, et j'autorise mon employeur à prélever le solde sur le produit de la vente de mes actions.

Mesures spécifiques à la Russie et à la Biélorussie

- En raison des sanctions imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyens ni aux résidents de Russie ou de Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse.
- Par conséquent, je déclare :
 - ne pas être un ressortissant ou un résident russe, à moins d'être par ailleurs ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats ;
 - ne pas être un ressortissant ou un résident biélorusse, à moins d'être par ailleurs ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats membres.

Protection des données personnelles

- Le présent bulletin de souscription est soumis à la réglementation applicable relative à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »).

- Les informations contenues dans le présent bulletin de souscription sont utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données par L'Air Liquide S.A. en sa qualité de responsable de traitement.

Dans ce cadre, je prends note que :

- Les informations fournies dans le présent bulletin sont obligatoires dans le cadre du PEGI et qu'à défaut, ma souscription ne pourra pas être prise en compte ;
- Je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui me concernent, du droit de m'opposer, pour des raisons tenant à ma situation particulière, au traitement de mes données personnelles, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de mes données personnelles post-mortem.
- Ces informations seront traitées par la société L'Air Liquide S.A. et Uptevia à des fins de gestion des actions souscrites dans le cadre du PEGI d'Air Liquide, sur le fondement de l'exécution du présent contrat d'investissement (article 6 (1) (b) du RGPD). Je prends note que les données personnelles fournies dans le présent bulletin puissent être transmises à toute personne habilitée par la société L'Air Liquide S.A. dans le cadre de la gestion centralisée du PEGI d'Air Liquide, de la tenue des comptes et du stockage informatique de ces données en France ;
- Je donne mon accord pour qu'elles puissent également être consultées par mon correspondant RH et/ou transmises à d'autres personnes habilitées de la filiale Air Liquide qui emploie à des fins de gestion locale du PEGI, pour les nécessités de la vérification de l'éligibilité de la souscription, cette filiale étant susceptible de se trouver dans un pays situé hors de l'Union européenne et présentant un niveau de protection différent de celui offert par la législation européenne de protection des données personnelles. Ces transferts sont en particulier couverts par des Règles d'Entreprise Contraignantes (« Binding Corporate Rules ») approuvées par les autorités compétentes de protection des données personnelles. Elles peuvent être consultées sur le site de la société ;
- Mes données personnelles seront conservées pour les besoins des traitements indiqués ci-dessus le temps nécessaire à la mise en œuvre de myAL myShare 2023 et pour la gestion du PEGI Air Liquide, et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes actions, et ultérieurement aux fins d'archivage jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel ;
- Pour toute question ou réclamation relative au traitement de mes données personnelles et à l'exercice de mes droits, je peux écrire à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

L'Air Liquide S.A. / Service actionnaires – Plan d'Épargne France 75, quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07
ou

Laurence Thomazeau, Déléguée à la Protection des données 75, quai d'Orsay – 75007 Paris

- Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française, adressée par courrier à la CNIL - 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris ou par mail sur le site : www.cnil.fr ;
- J'informerai L'Air Liquide S.A. via mon correspondant RH de tout changement dans mes données personnelles ;
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription.